



Elections générales au Synode; validation

Proposition:

Sur la base du rapport du Conseil synodal, le Synode procède à la validation définitive des résultats des élections générales dans leur version apurée et confirme leur force légale.

Motifs

L'article 16 du décret du 11 décembre 1985 concernant l'élection des délégués au Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne (RSB 410.211), sous le titre marginal «Validation des résultats d'élection», a la teneur suivante : «Le Synode constate (valide) impérativement et définitivement les résultats auprès des élections en se fondant sur un rapport du Conseil synodal.»

C'est dans ce sens que nous présentons le

rapport

suivant:

Les élections générales se sont déroulées en bonne et due forme. Au terme de la procédure dans les 17 cercles électoraux (soit les 12 du canton de Berne, les 4 du canton de Soleure et celui de la République et Canton du Jura), 195 des 200 mandats ont été attribués.

Le cercle électoral de Thounne présente trois vacances. Les cercles électoraux du Seeland et de Soleure en présentent chacun une.

Aucun recours n'a été déposé.

Les noms des députées et députés élus au Synode figurent dans la «Liste des membres du Synode; législature couvrant la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2018», qui a été remise à tous les députées et députés au Synode.

Le 2 mai 2014, l'Assemblée de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura a élu Monika Kornmayer (Saignelégier), Sylvie Robert (Delémont) et Gabriel Struchen (Vendlincourt) comme députés au synode.

Une élection complémentaire aura lieu en automne 2015. On se référera à ce sujet au Règlement du 28 mai 2013 relatif aux élections complémentaires au Synode (Règlement sur les votations; RLE 21.220).